Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260320-D2026_015-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-015

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le vingt mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN.

Présents : IRRIEN Joseph, LASCAULT Sophie, LE GALL Lionel, CHOQUER Laëtitia, SALIOU Jean-Paul, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, PUIL Carine, LE SQUIN Sandy et FEAT Alicia.

Absent excusé : FLOC'H Bruno pouvoir à IRRIEN Joseph

Mme Carine PUIL a été élue secrétaire de séance

Élection des Adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Après le bon déroulé des opérations de vote et le décompte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issu du 1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue :

A obtenu : liste de Sophie LASCAULT 15 voix

La liste représentée par Madame Sophie LASCAULT a obtenu 15 voix

La liste présentée par Madame Sophie LASCAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

1ère adjointe : Sophie LASCAULT
2ème adjoint : Lionel LE GALL
3ème adjoint : Laëtitia CHOQUER
4ème adjoint : Jean-Paul SALIOU

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260320-D2026_015-DE

Fait à Garlan, le 20/03/2026

Carine PUIL
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN
Maire

MAIRIE de GARLAN
29610 GARLAN

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.